



REDONNER TOUTE SA PLACE AU PARITARISME

Cette semaine, le 15 juin, se tient un colloque consacré au paritarisme. C'est l'occasion pour FO de rappeler que notre organisation s'est toujours inscrite dans la pratique contractuelle et conventionnelle et le paritarisme : c'est une position essentielle, établie de longue date. On reconnaît souvent la paternité du terme même de « paritarisme » à Force Ouvrière et son secrétaire général de l'époque, André Bergeron.

Ce colloque tombe à point nommé car il coïncide avec la reprise des discussions entre patronat et organisations syndicales dans le cadre de l'agenda social dit « autonome », c'est-à-dire les sujets pour lesquels nous considérons qu'il vaut mieux que l'on s'en occupe plutôt que de subir les décisions des pouvoirs publics.

C'est d'autant plus important dans le contexte actuel. Le dialogue social a été fortement abîmé par le président de la République et son gouvernement, restés aveugles et sourds aux mobilisations des travailleurs qui demandent toujours l'abandon de la réforme des retraites.

L'exécutif tente de détourner l'attention avec sa feuille de route visant un apaisement social. Mais nous ne tournons pas la page. FO porte et portera fermement ses revendications. Lorsque nous avons rencontré la Première ministre le 16 mai dernier, nous avons aussi rappelé nos exigences sur la place à redonner à la négociation collective. Renouer le dialogue suppose un accord sur la méthode de travail. Une réelle négociation entre les

interlocuteurs sociaux qui ne soit pas un cadrage imposé par l'exécutif, mais qui s'inscrive dans des lettres d'orientations. Les échanges doivent être menés avec loyauté et avec une méthodologie permettant de vrais échanges avec une réelle prise en compte des revendications. FO rappelle que ce principe est prévu à l'article L1 du Code du travail et que l'application de cet article aurait permis d'éviter la crise sociale, démocratique et institutionnelle dans laquelle le pays est actuellement profondément plongé.

La pratique contractuelle, productrice de droits effectifs pour les salariés, a été très affaiblie par les réformes récentes. La place du paritarisme pour la gestion de la protection sociale collective solidaire, dans toutes ses dimensions (santé, retraite, assurance chômage, formation professionnelle, logement...), est elle-même mise en cause depuis plusieurs années.

C'est aussi pourquoi FO a signé l'accord national sur le paritarisme en juin 2022, pour refuser l'étatisme social, préserver nos positions de principe et disposer d'un point d'appui pour défendre l'autonomie et l'efficacité de la pratique contractuelle. Nous arrivons aux travaux pratiques, les sujets sont nombreux en matière de conditions de travail, d'assurance chômage ou de protection sociale. FO pose également la question d'une négociation sur les salaires. La modération salariale dans le secteur privé et la maigre augmentation du point d'indice dans la fonction publique démontrent qu'il reste du chemin à parcourir!

***FO porte et
portera fermement
ses revendications***

Retrouvez l'actualité de Force Ouvrière sur Internet : www.force-ouvriere.fr